

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Absents :

- dont suppléés :

- dont représentés : 1

Votants :

- dont « pour » : 27

- dont « contre » :

- dont « abstention » :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 22 septembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (*parti après la question 14 et a donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès*), MARTIN-CHARPENEL Pierre (*parti après la question 16*), BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*parti après la question 12*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : M. MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT : MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ADAPTE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES NORDIQUES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE PAR L'ASSOCIATION NORDIC ALPES DU SUD A COMPTER DE LA SAISON 2017/2018

Considérant que le site nordique de Larche met en place un parc de matériel pour les activités nordiques adapté aux personnes à mobilité réduite, pour favoriser la découverte des activités de pleine nature et renforcer l'intégration des handicapés dans les loisirs de nature.

Considérant que l'Association Nordic Alpes du Sud dispose de matériel adapté destiné au public handicapé, aux associations et à tout professionnel ou association compétente enseignant le ski, encadrant des personnes handicapées

Vu le projet de convention de partenariat entre la CCVUSP et l'Association Nordic Alpes du Sud pour la mise à disposition de matériel adapté à la pratique des activités nordiques et ce à titre gracieux

Le Conseil de Communauté
Après délibéré

- **ADOPTÉ** les termes de la convention qui lui est soumise
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tout document relatif à la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

